

CONSEIL MUNICIPAL

**Compte rendu de la séance publique
du Mardi 6 juillet 2010**

PRESENTS : 30
REPRESENTES : 3
ABSENT : 0

*** Désignation d'un Secrétaire de séance :**

Monsieur Laurent GRILLAUD est désigné à l'unanimité.

*** Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs :**

Il n'a pas été fait usage du droit de préemption sur la cession d'une parcelle.

Le Conseil Municipal :

*** SUR PROPOSITION DE LUC BERTHOUD, MAIRE :**

> par 25 voix Pour et 8 Abstentions :

- * s'engage à faire réaliser cette étude d'urbanisme pré-opérationnel à l'issue d'un appel d'offres,
- * demande à la région Rhône-Alpes une subvention au titre de l'action « 1-1-2 » du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes de Métropole Savoie au taux maximum,
- * demande une subvention à l'ADEME Rhône-Alpes pour la réalisation d'une AEU,
- * sollicite l'aide financière du Conseil Général, au titre du Contrat Territorial de Savoie du territoire de Chambéry, piloté par Chambéry métropole,
- * s'engage à assumer la part d'autofinancement restante,
- * autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce ou convention nécessaire à la mise en œuvre de ces demandes de financement ;

> par 25 voix Pour et 8 voix Contre :

- * approuve le projet de mise en place d'un dispositif de vidéo protection pour la salle polyvalente Les Pervenches, le Centre technique municipal et la Villa Marie-Joséphine,
- * sollicite une subvention du F.I.P.D pour ce dispositif de vidéosurveillance, au taux le plus élevé possible,
- * autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*** SUR PROPOSITION D'ANNE ROUTIN, ADJOINTE :**

> à l'unanimité :

- * décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € au CLEM pour son trentième anniversaire,
- * décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Savoie Justice 2010.

*** SUR PROPOSITION DE SYLVIE VUILLERMET, ADJOINTE :**

➤ à l'unanimité :

- * décide de demander au Crédit Agricole des Savoie, aux conditions de taux en vigueur à la date d'établissement du contrat (T4M + 0,43 %), l'attribution d'une ouverture de crédit à court terme, d'un montant de 750 000 €.

Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la Commune et au plus tard à l'échéance,

- * prend l'engagement :

- d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire,
- d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie (hors budget),
- de créer et de mettre en recouvrement, pendant toute la durée de l'ouverture de crédit à court terme, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés,

- * confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées ;

➤ par 25 voix Pour et 8 Abstentions :

- * approuve la convention avec l'OGEC relative à la prise en charge partielle des élèves motterains en classe maternelle de l'école Saint-Jean,
- * autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

*** SUR PROPOSITION D'ERIC CARENCO, ADJOINT :**

➤ à l'unanimité :

- * accorde au particulier le montant de la subvention proposé pour le recours aux énergies renouvelables ;

➤ à l'unanimité :

- * valide le tableau récapitulatif des aides aux particuliers pour l'achat de deux roues électriques et accorde aux particuliers les montants de subvention proposés.

*** SUR PROPOSITION DE FREDERIC BOIS, ADJOINT :**

➤ à l'unanimité :

- * approuve le projet de modification simplifiée n° 2 du PLU relatif à la règle d'implantation des bâtiments annexes non accolés au bâtiment principal (article Ue6 du règlement de la zone Ue) ;

➤ à l'unanimité :

- * approuve l'acquisition gratuite à Monsieur et Madame Eric LETELLIER d'une partie de la parcelle cadastrée section D n° 1002 pour une superficie d'environ 45 m²,
- * approuve la prise en charge financière des frais de géomètre et d'acte notarié,
- * autorise Monsieur le Maire à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant ;

➤ à l'unanimité :

- * approuve la cession à Monsieur et Madame Renaud CLEAZ SAVOYEN d'une partie de la parcelle cadastrée section AC n° 976 pour une superficie d'environ 15 m², au prix de 50 € le m²,
- * autorise Monsieur le Maire à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant ;

➤ à l'unanimité :

- * approuve l'acquisition gratuite à la SAIEM de l'emprise du parking et de l'aire à conteneurs semi enterrés situés sur la parcelle cadastrée section AC n° 1036,
- * autorise Monsieur le Maire à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant ;

➤ à l'unanimité :

- * approuve le projet d'échange de terrain et de bâtiment sans soulte entre la Ville et l'UDAPEI, selon les conditions de répartition mentionnées,
- * autorise Monsieur le Maire à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant.

*** SUR PROPOSITION DE MONIQUE BOLLARD, CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE :**

➤ à l'unanimité :

- * décide de fixer ainsi la rémunération des agents non titulaires occasionnels chargés de l'animation périscolaire :
- animateur non diplômé BAFA : indice majoré du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe ;
 - animateur diplômé BAFA : indice majoré du 6^{ème} échelon du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

Fait à La Motte-Servolex,
le 8 juillet 2010.

Le Maire,

Luc BERTHOUD